

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 82

28 janvier 2005

### SOMMAIRE

3P Solutions S.A., Alzingen.....	3934	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg .....	3912
Acrofin Investments S.A., Luxembourg.....	3902	International Capital Structures S.A., Luxem- bourg.....	3935
All & All International S.A., Luxembourg .....	3897	Irpa Immobilière, S.à r.l., Luxembourg .....	3929
Armeos S.A., Luxembourg.....	3907	J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Lu- xembourg.....	3908
Bellay S.A., Luxembourg.....	3933	Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg .....	3916
Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A., Luxembourg.....	3936	Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg.....	3915
DH Logistics Division Luxembourg, Marnach.....	3890	Koch Chemical Technology Group SCS, S.e.c.s., Dudelange.....	3917
Diamondhide S.A., Luxembourg .....	3930	Litoprint S.A.H., Luxembourg .....	3919
Ellima Immobilière S.A., Alzingen .....	3935	Mediatechniques S.A., Luxembourg.....	3915
Energys Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Müns- bach.....	3928	MMT Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	3898
Espace Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	3905	New Tech Invest S.A., Luxembourg.....	3932
Euro Properties Investments, S.à r.l., Luxem- bourg.....	3904	Nieuwen Immo S.A., Luxembourg .....	3918
Eurojet Aircraft Leasing S.A., Luxembourg .....	3892	Partnair Luxembourg S.A., Luxembourg.....	3920
Eurojet Aircraft Leasing S.A., Luxembourg .....	3892	Prodev Holding S.A., Luxembourg.....	3891
European Sports Investments S.A., Luxembourg..	3912	QS Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	3923
Executive Lodge S.A.....	3914	Quick Point, S.à r.l., Mersch .....	3909
Exploitation Agricole Poggio Felice, S.à r.l., Lu- xembourg.....	3933	Quick Point, S.à r.l., Mersch .....	3911
F. van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., Mamer.....	3920	Quick Point, S.à r.l., Mersch .....	3911
Federale Advisory S.A., Luxembourg .....	3907	Ribambelle 4, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich ...	3893
Federale Management S.A., Luxembourg.....	3892	Richebourg S.A., Luxembourg .....	3933
Feva Investments S.A., Luxembourg.....	3918	Saturn Holding S.A., Luxembourg .....	3890
Fiba Holding S.A., Luxembourg.....	3919	SINTES, Support International de la Spiruline, A.s.b.l., Luxembourg .....	3895
Financial Realizations S.A., Luxembourg.....	3891	Stein Investition A.G., Luxembourg .....	3920
Financial Realizations S.A., Luxembourg.....	3891	Storm Investments S.A., Luxembourg.....	3936
Finpart International S.A., Luxembourg .....	3928	Sunu Assurances Holding S.A., Luxembourg ....	3929
Folkestone International S.A., Luxembourg.....	3923	Top Ten Multifonds Sicav, Luxembourg .....	3897
Galey & Lord International, S.à r.l., Luxembourg..	3919	Top Ten Multifonds Sicav, Luxembourg .....	3903
Gefco Participations S.A., Alzingen .....	3934	Topvel Investments S.A., Luxembourg .....	3918
Gefco S.A., Alzingen .....	3928	Wimvest Holding S.A., Luxembourg .....	3913
Happy Mex S.A., Walferdange .....	3891	Windsor House (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	3917
Icace Holdings S.A., Luxembourg.....	3935	Wycombe Investment Holdings S.A., Luxem- bourg.....	3894
Immo Space S.A., Luxembourg .....	3890		

**DH LOGISTICS DIVISION LUXEMBOURG, Société Coopérative de droit étranger.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.  
R. C. Luxembourg B 94.649.

—  
**DISSOLUTION**

*Clôture de la succursale au Grand-Duché du Luxembourg*

Il résulte d'un Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 6 août 2004 que la société DH LOGISTICS CVBA procède à la clôture de sa succursale au Grand-Duché du Luxembourg, DH LOGISTICS DIVISION LUXEMBOURG, ayant son siège social au 19, rue de Marbourg, L-9764 Marnach, ouverte en date du 23 mai 2003 et enregistrée au registre de commerce de Diekirch, sub le numéro B 94.649.

La société DH LOGISTICS CVBA assume l'obligation de payer d'éventuels passifs et non-payés à l'heure actuelle de la succursale, de sorte que la DH LOGISTICS DIVISION LUXEMBOURG est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée à la représentante de la succursale, Madame Machteld Carola Osselaer.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Berlare, le 9 août 2004.

Pour extrait analytique

H. De Hauwere

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093108.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

---

**SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 26.450.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 novembre 2004*

Ont assisté à la réunion:

Monsieur Jahm de Moor

Monsieur Jean-Paul Reding

Madame Ingrid Kirschner

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de nommer comme Administrateur Madame Jocelyne Reding, demeurant L-8817 Mamer 47, op Bierg, en Retraite, née le 18 décembre 1945 durée du mandat 2007 pouvoir de signature conjointe à 2 autres signatures, en remplacement de la démission de Monsieur Willem Adriaanse qui a été acceptée, et de renouveler les mandats jusqu'en 2007 de Monsieur Jahm de Moor, Commissaire, et de Madame Ingrid Kirschner, Administrateur, pouvoir de signature conjointe à 2 autres signatures.

Le Conseil arrête comme suit l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui doit avoir lieu le 15 novembre 2004 à 11.00 heures:

*Nomination*

*Administrateur:*

Madame Jocelyne Reding, signature conjointe à 2 autres

Renouvellement des mandats jusque 2007:

Madame Ingrid Kirschner, Administrateur, signature conjointe à 2 autres

Monsieur Jahm de Moor, Commissaire

Fait à Luxembourg le 15 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092960.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

---

**IMMO SPACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 40.477.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMO SPACE S.A.

Signature

(094017.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 13.525.

Les mandats des administrateurs ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Monsieur Albert Tomas, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel a été nommé commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04182. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094110.3/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 13.525.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(094113.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**HAPPY MEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Walferdange.  
R. C. Luxembourg B 65.186.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 23 avril 2004*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants avec effet au 20 avril 2004:

- Madame Patricia Scholer, demeurant à L-8368 Hagen, 20 an der Laach;
- Madame Marie Anne Scholer-Reinhard, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 4 op der Haardt.

Décharge leur est accordée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04659. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094101.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**PRODEV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.391.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2004, volume 529, folio 71, case 8;

I.- La société anonyme PRODEV HOLDING S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 90 du 4 mars 1995,

et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.391 (ci-après «la Société»).

II.- La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle est investie de tout l'actif de la Société dissoute et qu'elle répondra personnellement de tout le passif éventuel et de tous les engagements de la Société dissoute, même inconnus à l'heure actuelle; que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

III.- La comparante, représentée comme dit ci-avant, décide de déposer les livres et documents de la Société dissoute pendant cinq ans au moins au siège social de MeesPierson INTERTRUST S.A. à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2004.

J. Seckler.

(092817.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

---

**EUROJET AIRCRAFT LEASING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 76.797.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(094039.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**EUROJET AIRCRAFT LEASING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 76.797.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(094040.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**FEDERALE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.557.

En date du 28 octobre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

de nommer:

M. Marc Bandella, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

M. Jean-Pierre Barbarin, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

M. Jean-Marie Bonameau, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

M. Jean-Paul De Baets, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

M. André Dherte, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

M. Tom Meeus, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

M. Francis Vroman, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;

de nommer:

BDO COMPANIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg

en tant que Réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

*Pour FEDERALE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01776. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091567.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

---

**RIBAMBELLE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1617 Luxembourg-Gasperich, 39-41, rue de Gasperich.  
R. C. Luxembourg B 104.126.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Eric Breckler, employé, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 48, rue de la Gare.
- 2.- La société à responsabilité limitée RIBAMBELLE, S.à r.l., avec siège social à L-2265 Luxembourg, 46, rue de la Toison d'Or, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.520, ici représentée par sa gérante Madame Véronique Damsin, épouse Mathieu, gérante, demeurant à L-1420 Luxembourg, 16, avenue Gaston Diderich.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un foyer de jour.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes autres sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution. Art. quatre.

La société prend la dénomination de RIBAMBELLE 4, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Eric Breckler, employé, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 48, rue de la Gare, cinquante parts sociales .....	50
2.- La société à responsabilité limitée RIBAMBELLE, S.à r.l., avec siège social à L-2265 Luxembourg, 46, rue de la Toison d'Or, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.520, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et finit le 31 décembre 2005.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Véronique Damsin, épouse Mathieu, gérante, demeurant à L-1420 Luxembourg, 16, avenue Gaston Diderich.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric Breckler, employé, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 48, rue de la Gare.

La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants. Les signatures conjointes des deux gérants sont obligatoires pour engager la société dans le cadre des actes de prêt, d'ouverture de crédit et d'affectation hypothécaire.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1617 Luxembourg-Gasperich, 39-41, rue de Gasperich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Breckler, V. Damsin, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2004, vol. 358, fol. 31, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 novembre 2004.

H. Beck.

(094478.3/201/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**WYCOMBE INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 90.011.

Thierry Drot démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat et ce pour des raisons personnelles. Le 26 octobre 2004.

Thierry Drot.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04563. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(094114.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**SINTES, SUPPORT INTERNATIONAL DE LA SPIRULINE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg F 780.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Ont comparu:

Debeumont Jean-Louis, Ingénieur/Directeur de société, Belge, rue Marie-Henriette, 58, B-1050 Bruxelles  
Lartigue Gérard, Ingénieur/gérant, Français, 4, Chemin du Cret de Montcher, F-69210 Lentilly  
Vidal Jean-Louis, Docteur en médecine/Médecin expert, Français, Domaine de la Fonsalade, F-19270 Brive  
Toussaint François-Régis, Ingénieur/Directeur de société, Français, 33bis, boulevard de Clichy, F-75009 Paris  
Zurstrassen Yolande, Commerciale/gérante, Belge, 7, Galerie de la Reine, B-1000 Bruxelles  
Tous représentés par Monsieur Jean-Louis Debeumont, ingénieur, demeurant 58, rue Marie-Henriette, B-1050 Bruxelles, en vertu de procurations données sous seing privé les 4 et 10 novembre 2004.

Ces procurations resteront annexées au présent document avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de SUPPORT INTERNATIONAL DE LA SPIRULINE, (SPIRULINA INTERNATIONAL SUPPORT), appelée ci-dessous SINTES.

**Art. 2.** Les buts de SINTES seront de promouvoir le développement de la micro algue spiruline comme suit:

Prioritairement en favorisant la recherche appliquée dans le domaine de l'utilisation des spirulines en Europe et en permettant l'accès au plus large public possible des résultats de ces recherches des applications qui en découlent, et d'augmenter le recours à ce type de protéines.

En exerçant des actions appropriées auprès des institutions nationales et européennes pour mobiliser les aides permettant le développement de la production de la spiruline dans les pays en développement où les conditions climatiques sont appropriées (zones tropicales), et en incitant à son utilisation comme base d'épuration organique et naturelle des eaux contaminées par les métaux lourds (arsenic, cadmium, ...) souvent d'origine naturelle.

En conduisant toute activité qui a pour objectif de promouvoir l'utilisation de la spiruline sur le marché européen de la nourriture humaine, animale, halieutique, de promouvoir ses caractéristiques d'épuration des eaux, de promouvoir les débouchés commerciaux qu'offrent les extraits naturels de la spiruline (Bêta carotène, phycocyanine, ... de promouvoir l'exportation de la technologie, des services et de l'équipement destiné à la production, au conditionnement et à l'usinage de la spiruline dans les autres parties du monde.

En coopérant avec les autres associations, universités et centres de recherche européens et favoriser une coopération inter-européenne.

En disséminant, à travers les publications, réunions, discussions ou toute autre activité l'utilisation de la spiruline, et en transmettant des informations sur les produits et les services aux autorités, à l'industrie et au public dans son ensemble.

**Art. 3.** L'association a son siège à Luxembourg, route de Longwy N° 167 à 1941 - Luxembourg.

Il pourra être transféré à n'importe quel endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Titre II - Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**Titre III - Membres**

**Art. 6.** L'association est composée de membres effectifs, de membres adhérents et de membres d'honneur.

**Art. 7.** Le nombre de membres effectifs n'est pas limité, il est au minimum de trois. Sont membres effectifs:

1. Les comparants au présent acte.

2. Les personnes qui sont d'accord avec l'objet de l'association et qui s'engagent à respecter le règlement.

Après avoir rempli le formulaire d'admission et avoir payé leur cotisation, ils peuvent devenir membre de l'association. Si un membre ne paie pas sa cotisation pendant un an, on considère qu'il quitte automatiquement l'association.

Si un membre quitte l'association ou s'il est renvoyé, sa cotisation ne sera pas remboursée

**Art. 8.** Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction grave aux présents statuts, ainsi qu'en cas de manquement important à ses obligations envers l'association.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**Titre IV - Assemblée générale**

**Art. 9.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribué à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième au moins des membres de l'association.  
Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre, à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par une lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

#### **Titre V - Administration**

**Art. 10.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres effectifs au moins et de six au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Le conseil ne délibère valablement que lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

**Art. 12.** La durée du mandat des administrateurs est de six ans maximum.

En cas de vacance au cours d'un mandat, l'administrateur provisoire nommé pour y pourvoir achève le mandat de celui qu'il remplace.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil désigne parmi ses membres un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, des secrétaires et un trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assurées par le vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 14.** Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association à un administrateur-délégué choisi parmi ses membres et dont il fixera les pouvoirs.

**Art. 15.** L'association est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

#### **Titre VI - Cotisations**

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Les Membres Ordinaires (autorisés à voter)

SINTES est ouvert aux entités juridiques ou leurs succursales intéressées par la spiruline, dès lors que leur lieu d'activité principal est situé dans un état membre de l'Union Européenne, et toute entité juridique qui fait une demande d'adhésion, dès lors que le lieu d'activité principal est situé dans un autre pays européen. Les entités juridiques seront établies conformément aux lois et usages du pays européen d'origine.

Les Membres Honoraires (non autorisés à voter);

Le conseil d'administration peut accorder, par décision unanime, le titre de Membre Honoraire à toute personne physique qu'il considère appropriée pour cette tâche. Les membres Honoraires promouvront la spiruline dans leur domaine d'activité, recommanderont la recherche sur l'énergie géothermique et son utilisation auprès du public, et conseilleront le conseil d'administration sur son travail et ses devoirs. Le conseil d'administration peut annuler le titre de membre honoraire d'une personne à tout moment par majorité simple, si le comportement de la personne intéressée met en péril les buts du Conseil.

Les entités juridiques ayant signé les statuts dans la séance constitutive deviendront automatiquement des Membres Ordinaires du Conseil. Par la suite, les entités juridiques qui souhaitent devenir Membres Ordinaires le feront en adressant leur candidature par écrit au secrétaire de SINTES, l'adhésion sera décidée par vote à la majorité simple du conseil d'administration.

Tout membre peut se retirer du Conseil avec effet à la fin de l'année en cours, en soumettant sa démission par écrit au moins deux mois avant la fin de l'année concernée.

**Art. 17.** La cotisation annuelle est fixée au maximum à deux mille cinq cents euros (2.500 EUR).

#### **Titre VII - Etablissement des comptes**

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### **Titre VIII - Modifications des statuts**

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.



### **Titre IX - Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### **Titre X - Dispositions finales**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04976. – Reçu 551 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094714.3/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

### **TOP TEN MULTIFONDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.287.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social de la Sicav à Luxembourg le 5 mai 2004 à 11 heures*

\* Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, que pour chaque compartiment, aucun dividende ne serait distribué. De ce fait, les actionnaires de chaque compartiment ont décidé que tous les revenus et profits nets seraient réinvestis et toutes les pertes seraient reportées.

\* Les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, d'approuver les cooptations indiquées ci-dessus et de réélire les administrateurs suivants pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2004 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2005:

- M. Dietmar Böhmer - Membre du Conseil de Gestion de AMIS ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG - Sommerpalais Harrach Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienne/Autriche (Président du Conseil d'Administration).

- Madame Grazia Borri, Administrateur-Délégué d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. - 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Administrateur).

- M. Pietro Tasca, Directeur Général d'IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. - 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Administrateur).

- IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. (représenté par Madame Alessandra Degiugno), 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Administrateur).

- M. Thomas R. Mitter - Membre de Conseil de Gestion de AMIS ASSET MANAGEMENT INVESTMENT SERVICES AG, Sommerpalais, Harrach Favoritenstrasse 16/DG, A-1040 Vienne/Autriche (Administrateur).

\* De plus, les actionnaires ont décidé, sur recommandation du Conseil d'Administration, de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., comme auditeur pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2005.

*Pour le compte de TOP TEN MULTIFONDS, SICAV*

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091972.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

### **ALL & ALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.791.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 27 octobre 2004.*

#### *Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Verlain Jean-Pierre, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Fricke Gerd demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

ALL & ALL INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding

L. Checchinato / D. Audia

(092356.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**MMT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 104.127.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth day of November.  
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MMT HOLDING LLC a Delaware limited liability company, with its registered address at c/o BUSINESS FILINGS Inc, 9 East Lookerman Street, Suite 205, Delaware 19901,  
here represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of a power of attorney, given on November 5, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, has incorporated a private limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name MMT HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, MMT HOLDING, LLC. prenamed, has subscribed for the 100 shares and declares that all the said shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2004.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed manager of the company for an undefined period:

a) Ms Géraldine Schmit, director of companies, born on 12 November 1969 in Messancy (Belgium) with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

b) Mr David A. Fisher, director of companies, born on 21 April 1948 in Tennessee (United States of America) with professional address at INNOVA CAPITAL Ltd, Aurum Building 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Warsaw, Poland,

c) Mr Arkadiusz Podziewski, director of companies, born on 28 July 1972 in Elk (Poland) with professional address at Innova Capital Ltd, Aurum Building 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Warsaw, Poland, who will have the necessary power to validly bind the company by their individual signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MMT HOLDING, LLC, une société de droit de Delaware, ayant son siège social à c/o BUSINESS FILINGS Inc, 9 East Lookerman Street, Suite 205, Delaware 19901,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, donné le 5 novembre 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MMT HOLDING, S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, MMT HOLDING LLC précitée, a souscrit à toutes les parts sociales et déclare que ces parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante euro (1.250,- EUR).

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par sa mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique) résidant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

b) Monsieur David A. Fisher, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1948 à Tennessee (USA), résidant professionnellement à INNOVA CAPITAL Ltd, Aurum boulevard 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Varsovie, Pologne,

c) Monsieur Arkadiusz Podziewski, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1972 à Elk (Pologne) résidant professionnellement à INNOVA CAPITAL Ltd, Aurum boulevard 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Varsovie, Pologne, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française.

A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 57, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

G. Lecuit.

(094479.3/220/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**ACROFIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. ACROFIN INVESTMENTS HOLDING S.A.).**  
 Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
 R. C. Luxembourg B 85.754.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous directeur, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, une société de droit de Niue, ayant son siège social à N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, inscrite au Registre des Sociétés IBC de Niue, sous le numéro 008200,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ACROFIN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée sous la dénomination de ACROFIN INVESTMENTS HOLDING S.A., par acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 736 du 14 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire Gérard Lecuit, alors à Hesperange, en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 20 décembre 2002;

- que le capital social de la société ACROFIN INVESTMENTS S.A. s'élève actuellement à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ACROFIN INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ACROFIN INVESTMENTS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société ACROFIN INVESTMENTS S.A. est à considérer comme clôturée,

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

G. Lecuit.

(094620.3/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**TOP TEN MULTIFONDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.287.

*Traduction française de la résolution circulaire du conseil d'administration*

Les soussignés, étant tous membres du conseil d'administration (ci-après le «Conseil») de TOP TEN MULTIFONDS, SICAV (ci-après la «Sicav»), une société d'investissement à capital variable, constituée conformément à la loi luxembourgeoise, décident à l'unanimité, par la signature de la présente résolution, les points suivants:

Attendu que le Conseil a été informé de la démission de M. Sylvain Imperiale avec effet au 27 février 2004 comme administrateur de la Sicav.

Attendu que le Conseil a été informé de la démission de M. Yves Bayle avec effet au 4 mars 2004 comme administrateur de la Sicav.

Attendu que le Conseil a été informé de la démission de M. Ivan Farace di Villaforesta avec effet au 13 avril 2004 comme administrateur de la Sicav.

Alors le Conseil décide de coopter Madame Grazia Borri, CEO, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., M. Pietro Tasca, Directeur Général, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. et IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., représenté par M. Scott Agnelli.

*Having carefully considered the above, the board unanimously resolves*

A. Après avoir noté que Madame Grazia Borri, CEO, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. a déjà été approuvée par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

De coopter Madame Grazia Borri, CEO, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. comme administrateur de la Sicav en remplacement de M. Yves Bayle, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Sicav, laquelle assemblée ratifiera sa nomination définitive.

B. Après avoir noté que M. Pietro Tasca, Directeur Général, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. a déjà été approuvée par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

De coopter M. Pietro Tasca, Directeur Général, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. comme administrateur de la Sicav en remplacement de M. Sylvain Imperiale, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Sicav, laquelle assemblée ratifiera sa nomination définitive.

C. Après avoir noté que IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par M. Scott Agnelli a déjà été approuvée par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

De coopter IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. représenté par M. Scott Agnelli comme administrateur de la Sicav en remplacement de Mr Ivan Farace di Villaforesta, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Sicav, laquelle assemblée ratifiera sa nomination définitive.

*Circular resolution of the board of directors*

The undersigned, being all the members of the board of directors (hereinafter the «Board») of TOP TEN MULTIFONDS, SICAV (hereinafter the «Sicav»), a société d'investissement à capital variable, created under Luxembourg law, hereby unanimously consent and agree, by signing this written resolution, to the following:

Whereas the Board has been informed of the resignation of Mr Sylvain Imperiale as director of the Sicav with effect as of 27 February 2004.

Whereas the Board has been informed of the resignation of Mr Yves Bayle as director of the Sicav with effect as of 4 March 2004.

Whereas the Board has been informed of the resignation of Mr Ivan Farace di Villaforesta as director of the Sicav with effect as of 13 April 2004.

Whereas the Board decided to co-opt Mrs. Grazia Borri, Chief Executive Officer, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., Mr Pietro Tasca, General Manager, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. and IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., represented by Mr Scott Agnelli.

*Having carefully considered the above, the board unanimously resolves*

A. After having noted that Mrs. Grazia Borri, Chief Executive Officer, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. has already been approved by the Luxembourg Supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier,

to co-opt Mrs. Grazia Borri, Chief Executive Officer, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. as director of the Sicav in replacement of Mr Yves Bayle, until the next general meeting of shareholders of the Sicav, which meeting shall make the permanent appointment.

B. After having noted that Mr Pietro Tasca, General Manager, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. has already been approved by the Luxembourg Supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier,

to co-opt Mr Pietro Tasca, General Manager, IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. as director of the Sicav in replacement of Mr Sylvain Imperiale, until the next general meeting of shareholders of the Sicav, which meeting shall make the permanent appointment.

C. After having noted that IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., represented by Mr Scott Agnelli, has already been approved by the Luxembourg Supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier,

to co-opt IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., represented by Mr Scott Agnelli, as director of the Sicav in replacement of Mr Ivan Farace di Villaforesta, until the next general meeting of shareholders of the Sicav, which meeting shall make the permanent appointment.

13 April 2004.

Approved  
D. Böhmer / T. Mitter  
Chairman / Director

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02627. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091966.3/000/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 87.630.

L'an deux mille quatre, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, R.C. Luxembourg section B numéro 87.630, constituée suivant acte reçu le 27 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.198 du 10 août 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Séverine Desnos, comptable, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 2 des statuts (objet social) en y ajoutant après le 1<sup>er</sup> alinéa, un nouvel alinéa dont la teneur est la suivante:

**Version française:**

«La société a en outre pour objet la prestation de services administratifs et de secrétariat, à l'exclusion de toute activité rentrant dans les domaines réservés aux professions d'expert-comptable et de conseiller économique.»

**Version anglaise:**

«The object of the company is also the provision of administrative services and secretariat, with exclusion of any activity concerning the occupations of auditor and economic advisor.»

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts (objet social) en y ajoutant après le 1<sup>er</sup> alinéa, un nouvel alinéa dont la teneur est la suivante:

**Version française:**

«La société a en outre pour objet la prestation de services administratifs et de secrétariat, à l'exclusion de toute activité rentrant dans les domaines réservés aux professions d'expert-comptable et de conseiller économique.»

**Version anglaise:**

«The object of the company is also the provision of administrative services and secretariat, with exclusion of any activity concerning the occupations of auditor and economic advisor.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Desnos, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

J. Elvinger.

(090825.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.



**ESPACE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 104.034.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Bettingen Paul, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Frédéric Reichling, agent immobilier, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-7317 Stein-sel-Mulhendorf, 47, rue Paul Eyschen,

2.- Monsieur Michael Reichling, agent immobilier, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Titre 1<sup>er</sup>.- Objet, raison sociale, durée, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière, la gestion d'immeuble et l'exploitation d'une agence immobilière.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de ESPACE INVEST, S.à r.l.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre 2.- Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### Titre 3.- Administration

**Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 14.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 17.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10% du capital social.

### Titre 4.- Dissolution, liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Disposition générale

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Michael Reichling, prénommé, cinquante parts, .....	50
2.- Monsieur Frédéric Reichling, prénommé, cinquante parts, .....	50
Total: cent parts .....	100

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1000,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frédéric Reichling, prénommé.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael Reichling, prénommé.

La société est engagée en toutes circonstances soit par la seule signature du gérant technique, soit par la signature conjointe des deux gérants.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont Acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparant ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Reichling, M. Reichling, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, vol. 145S, fol. 64, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2004.

P. Bettingen.

(093295.3/202/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**FEDERALE ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.555.

En date du 28 octobre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

\* d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 109.394,16 EUR, augmenté du résultat reporté s'élevant à 64.462,83 EUR qui donne un disponible s'élevant à 173.856,99 EUR comme suit:

- Dividende .....	120.000,00 EUR	soit 40 EUR par part
- Report à nouveau .....	53.856,99 EUR	
- Total .....	<u>173.856,99 EUR</u>	

\* de nommer:

M. Marc Bandella, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles,

M. Jean-Pierre Barbarin, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles,

M. Tom Meeus, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles,

M. Francis Vroman, FEDERALE ASSURANCES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles,

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour FEDERALE ADVISORY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091564.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**ARMEOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.426.

Avec effet au 25 octobre 2004, Monsieur Guy Fasbender et MONTEREY SERVICES S.A., ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour ARMEOS S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

A. Galassi / C. Agata

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094321.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 81.068.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of October.  
Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

1) J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in England, with its registered office at 125 London Wall, Londres EC 2Y 5 AJ, and having its principal place of business at L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, registered with the Register of Commerce in Luxembourg under number B 73.205

here represented by Mrs. Anne d'Alimonte, assistant Vice-President J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

2) J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, registered with the register of commerce in Luxembourg under number B 10.958

here represented by Mrs. Anne d'Alimonte, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies are the partners of J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office in L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 81.068,

incorporated under the name DROPCAP LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing at Sanem, on the 6th of March 2001, published in the Mémorial, of 2001 page 42310.

The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on the 19th of December 2001, published in the Mémorial of the 12th of April 2002, number 569.

The appearing persons declare that, by virtue of a transfer under private seal on the 8th of October 2004, J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, prenamed, transferred one (1) Class A share to J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., prenamed.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, have taken the following resolution:

*Resolution*

The partners state that the shares of J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. are henceforth held as follows:

1.- J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, .....	177,963 Class A shares
2.- J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, .....	530,400 Class B shares
3.- J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. ....	1 Class A share

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the above appearing persons, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, une société soumise au droit anglais, ayant son siège social à 125 London Wall, Londres EC 2Y 5 AJ, et son principal établissement à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.205,

ici représentée par Madame Anne d'Alimonte, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, enregistrée au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 10.958

ici représentée par Madame Anne d'Alimonte, prénommée,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les prédites sociétés J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, et J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. déclarent être seules associées de la société à responsabilité limitée J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 81.068.

Constituée sous la dénomination de DROPCAP LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, le 6 mars 2001, publié au Mémorial, de 2002 page 42310.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, du 12 avril 2002, numéro 569.

Les comparants déclarent que, suite à une cession sous seing privé du 8 octobre 2004, J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, prénommée, a transféré une (1) part sociale de classe A à J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., prénommée.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont pris les résolutions suivantes:

#### Résolution

Les associées déclarent que les parts sociales de J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., sont désormais détenues comme suit:

1.- J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, de catégorie A .....	177.963 actions
2.- J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, de catégorie B .....	530.400 actions
3.- J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A. de catégorie A .....	1 action

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. D'Alimonte, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2004.

P. Bettingen.

(092985.3/202/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

#### QUICK POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 18.407.

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Madame Françoise Kirsch, retraitée, veuve de Monsieur Antoine Offermann, demeurant à L-7525 Mersch, 37, rue de Colmar-Berg,

2.- Madame Marie-Jeanne Offermann, institutrice, épouse de Monsieur Volker Turnau, demeurant à L- 6660 Born, 35, Duerfstrooss,

3.- Monsieur Marcel Offermann, employé privé, époux de Madame Sybille Feidt, demeurant à L- 7531 Mersch, 11, rue Ernest Feltgen,

4.- Monsieur Charles Offermann, employé privé, époux de Madame Mariette Eilenbecker, demeurant à L- 7511 Rolingen, 14, Redeschheck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- que la société à responsabilité limitée QUICK POINT, S.à r.l., avec siège social à L- 7535 Mersch, 33, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 18.407, a été constituée originellement sous la dénomination OFFERMANN, S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1981, publié au Mémorial C numéro 183 du 10 septembre 1981, modifié suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 août 1988, publié au Mémorial C numéro 309 du 23 novembre 1988 et modifié pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, préqualifié, en date du 18 juillet 1995, publié au Mémorial C page 24933 de 1995,

2.- que le capital social de la société s'élève à trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (EUR 31.234,58) représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune qui étaient souscrites comme suit:

Monsieur Antoine Offermann, qualifié ci-après, mille cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales .....	1.197
Monsieur Charles Offermann, préqualifié, soixante-trois parts sociales .....	63
Total: mille deux cent soixante parts sociales .....	1.260

3.- que Monsieur Antoine Offermann, de son vivant serrurier en retraite, époux de Madame Françoise Kirsch, ayant demeuré en dernier lieu à Mersch, est décédé à Luxembourg le 10 février 1999,

4.- que suivant cession de parts sous seing privé datée du 18 juillet 1995, Monsieur Antoine Offermann, préqualifié, avait cédé à son fils Monsieur Marcel Offermann, préqualifié, mille soixante-et-onze (1.071) parts de la prédite société pour le prix de vingt-six mille cinq cent quarante-neuf euros quarante cents (EUR 26.549,40).

Le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées au jour de la cession mentionnée ci-avant, et il en a eu la jouissance également à compter de ce jour. Il est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées le même jour.

#### *Acceptation*

Monsieur Marcel Offermann, agissant en tant que nouveau gérant de la société et en tant qu'associé, Monsieur Charles Offermann, Madame Françoise Kirsch et Madame Marie-Jeanne Offermann, agissant en tant qu'associés consentent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en leur nom personnel que pour compte de la société et la tiennent pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes,

5.- que Monsieur Antoine Offermann, détenait suite à la prédite cession de parts encore cent vingt-six (126) parts de la prédite société, qui dépendaient de la communauté légale ayant existé entre lui et son épouse Madame Françoise Kirsch, préqualifiée.

Comme sa succession est échue par parts égales à son épouse survivante Madame Françoise Kirsch et à ses trois enfants Marie-Jeanne, Marcel et Charles Offermann, tous préqualifiés, il en résulte que désormais les parts de la prédite société sont réparties comme suit:

-Monsieur Marcel Offermann, préqualifié, mille soixante-et-onze parts sociales	1.071
-Monsieur Charles Offermann, préqualifié, soixante-trois parts sociales	63
-Madame Françoise Kirsch, préqualifiée, soixante- trois parts sociales correspondant à ses droits dans la communauté ayant existé entre elle et Monsieur Antoine Offermann,	63
-les héritiers de Monsieur Antoine Offermann, savoir, Françoise Kirsch, Marie-Jeanne, Marcel et Charles Offermann, tous préqualifiés, à chacun pour un quart indivis des soixante-trois parts sociales	63
<b>Total: mille deux cent soixante parts sociales</b>	<b>1.260</b>

#### *Sur ce:*

1.- Madame Françoise Kirsch, Madame Marie-Jeanne Offermann et Monsieur Charles Offermann, déclarent par les présentes avoir cédé tous leurs droits indivis, soit en tout 3/4 des soixante-trois parts sociales à Monsieur Marcel Offermann, ce acceptant, pour et moyennant le prix total de mille trois cent vingt euros sept cents (EUR1.320,07), de sorte qu'il sera le seul propriétaire de ces soixante-trois parts sociales,

2.- Monsieur Charles Offermann, préqualifié, déclare céder par les présentes la totalité de ses parts sociales soit soixante-trois (63) comme suit:

- trois (3) parts sociales à Monsieur Marcel Offermann, ce acceptant pour et moyennant le prix de cent quarante-huit euros soixante-quatorze cents (EUR 148,74),

- soixante (60) parts sociales à Madame Sybille Feidt, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour et moyennant le prix de deux mille neuf cent soixante-quatorze euros quatre-vingt cents (EUR 2.974,80).

3.- Madame Françoise Kirsch déclare céder par les présentes la totalité de ses parts sociales soit soixante-trois (63) comme suit:

- trois (3) parts sociales à Monsieur Marcel Offermann, ce acceptant pour et moyennant le prix de cent quarante-huit euros soixante-quatorze cents (EUR 148,74),

- soixante (60) parts sociales à Madame Sybille Feidt, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour et moyennant le prix de deux mille neuf cent soixante-quatorze euros quatre-vingt cents (EUR 2.974,80).

Les cédants déclarent avoir reçu les prédits prix de vente antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées à compter de ce jour et ils en auront la jouissance également dès aujourd'hui et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

#### *Acceptation*

Monsieur Marcel Offermann, agissant en tant que nouveau gérant de la société et en tant qu'associé, Monsieur Charles Offermann, Madame Françoise Kirsch et Madame Marie-Jeanne Offermann, agissant en tant qu'associés consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après cette cession, les deux nouveaux associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

#### *Unique résolution*

Les associés décident de convertir le capital social en euros, avec augmentation à concurrence de deux cent soixante-cinq euros quarante-deux cents (EUR 265,42),

pour le porter à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-), représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune, avec modification subséquente de l'article 6 des statuts.

La prédite augmentation de capital a été faite par les deux seuls associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de deux cent soixante-cinq euros quarante-deux cents (EUR

265,42) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par mille deux cents soixante (1.260) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Marcel Offermann, employé Privé, demeurant à L- 7531 Mersch, 11, rue Dr. Ernest Feltgen, mille cent quarante parts sociales .....	1.140
Madame Sybille Feidt, sans état particulier, demeurant à L- 7531 Mersch, 11, rue Dr. Ernest Feltgen, cent vingt parts sociales .....	120
Total: mille deux cent soixante parts sociales.....	1.260»

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille huit cent euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Kirsch, M.-J. Offermann, M. Offermann, C. Offermann, S. Feidt, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2004, vol. 429, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2004.

U. Tholl.

(093349.3/232/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**QUICK POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 18.407.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Octobre 2004*

- 1.- Madame Françoise Kirsch, retraitée, veuve de Monsieur Antoine Offermann, demeurant à Mersch,,
- 2.- Madame Marie-Jeanne Offermann, institutrice, épouse de Monsieur Volker Turnau, demeurant à L- 6660 Born, 35, Duerfstrooss,
- 3.- Monsieur Marcel Offermann, employé privé, époux de Madame Sybille Feidt, demeurant à L- 7531 Mersch, 11, rue Ernest Feltgen,
- 4.- Monsieur Charles Offermann, employé privé, époux de Madame Mariette Eilenbecker, demeurant à L- 7511 Rollingen, 14, Redeschheck.

Actuels associés de la société QUICK POINT, S.à r.l., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués.

Ils constatent que tous les détenteurs des parts sociales sont présents et déclarent la séance ouverte à 17 heures avec pour ordre du jour la nomination d'un nouveau gérant.

Ils ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

Suite au décès du gérant, savoir Monsieur Antoine Offermann, ils ont nommé Monsieur Marcel Offermann, nouveau gérant unique de la société avec tous les pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.15 heures.

Fait à Mersch, le 21 octobre 2004

Signé: F. Kirsch, M.-J. Offermann, M. Offermann, C. Offermann.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07058. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2004.

U. Tholl.

(093354.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**QUICK POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 18.407.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 21 octobre 2004, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(093356.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 73.995.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous directeur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, une société de droit de Niue, ayant son siège social à N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, inscrite au Registre des Sociétés IBC de Niue, sous le numéro 008200,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée par acte du notaire Joseph Elvinger agissant en remplacement de son confrère André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 303 du 22 avril 2000;

- que le capital social de la société EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A. s'élève actuellement à cinquante mille Euros (50.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A. est à considérer comme clôturée,

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16 Boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

G. Lecuit.

(094628.3/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 6.181.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social en date du 30 septembre 2004, que le conseil a pris acte de la démission de l'administrateur Mme Blanche Moutrier, avec effet au 7 septembre 2004.

En son remplacement provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, le conseil a coopté M. Henri Grethen, conseiller économique, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Le président / Le Vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04193. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094227.3/272/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.



**WIMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.352.

In the year two thousand four, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of WIMVEST HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary Donald Morris Senior, residing in Curaçaco (Netherlands Islands), on December, 11, 1991, and the registered office has been transferred to Luxembourg by a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on April 21, 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 544, on July 27, 1998. The articles of Association have been amended for the last time by a resolution of General Meeting of shareholders under private seal on December 18, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et associations number 1289 on September 5, 2002.

The meeting was opened by Mr Jacques Bonnier, private employee, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Laetitia Weicker, private employee, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal,

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Sprimont, private employee, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to be taken about the dissolution of the corporation.

2. Appointment of Mr Pierre Schill, auditor, residing in L-1528 Luxembourg, 18A Boulevard de la Foire, as liquidator and determination of his powers.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, that all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Mr Pierre Schill, pre-named.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WIMVEST HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Donald Morris Senior, résidant à Curaçao (Antilles néerlandaises) en date du 11 décembre 1991 et le siège social de la société a été transféré au Luxembourg suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 544 du 27 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sous seing privé en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations numéro 1289 du 5 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia Weicker, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
2. Nomination de Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A Boulevard de la Foire, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, Monsieur Pierre Schill, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Bonnier, L. Weicker, P. Sprimont, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

G. Lecuit.

(094691.3/220/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 63.166.

- Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 13 février 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 352 du 15 mai 1998.

- Statuts modifiés en dernier lieu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 715 du 2 octobre 1998.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société en date du 10 novembre 2004 que le siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat et par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et EXECUTIVE LODGE S.A. le 27 avril 2000 et enregistrée le 11 mai 2000, respectivement déposée au R. C. Luxembourg le 15 mai 2000 est résiliée d'office le 10 novembre 2004.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

*Pour la société*

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02864. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092667.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

**JULIUS BAER MULTIINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.225.

En date du 9 novembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:  
- de reporter le résultat de la période se terminant au 30 juin 2004 après ratification d'une distribution de dividende, conformément à la proposition et à la décision du Conseil d'Administration:

Advance Europa Ertrag .....	EUR 0,80
Advance International Wachstum .....	EUR 0,35
Advance Europa Wachstum .....	EUR 0,35

la record date est le 13 décembre 2004, la date ex-dividende est fixée au 14 décembre 2004 et le dividende sera payé le 15 décembre 2004.

- de nommer:

M. Herman Beythan, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg,  
M. Martin Jufer, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD, Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich,  
M. Martin Vogel, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD, Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich.

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de ré-élire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale en 2005.

*Pour JULIUS BAER MULTIINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092504.3/1126/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**MEDIATECHNIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.448.

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MEDIATECHNIQUES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié en date du 14 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 625 du 8 décembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 10 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1043 du 19 octobre 2004 et numéro 1087 du 28 octobre 2004;

- au «Lëtzebuenger Journal» en date du 19 octobre 2004 et du 28 octobre 2004.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il existe actuellement 325 actions.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration d'affaires, demeurant à L-1431 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, née à Luxembourg, le 18 août 1958.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Juncker, R. Rozanski, A. Lyon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 57, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

G. Lecuit.

(094688.3/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.187.

En date du 9 novembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de la période se terminant au 30 juin 2004 après ratification d'une distribution de dividende, conformément à la proposition et à la décision du Conseil d'Administration:

ABS Fund	EUR 0,14
Absolute Return Bond Fund	EUR 0,47
Dollar Bond Fund	USD 3,81
Dollar Medium Term Bond Fund	USD 3,74
Emerging Bond Fund (Euro)	EUR 6,84
Emerging Bond Fund (USD)	USD 7,43
Euro Corporate Bond Fund	EUR 3,91
Euro Government Bond Fund	EUR 3,44
Euro Medium Term Bond Fund	EUR 3,50
Europe Bond Fund	EUR 4,81
Global Bond Fund	EUR 1,41
Global Convert Bond Fund	EUR 0,31
Global High Yield Bond Fund	EUR 7,40
Local Emerging Bond Fund	USD 6,39
Mortgage Bond Fund	EUR 3,70
Swiss Bond Fund	CHF 2,47

Record-Date: 9. novembre 2004

Ex-Date: 10. novembre 2004

Pay-Date: 19. novembre 2004

- de nommer:

M. Andreas Baer, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD, Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich,

M. Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg,

M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING A.G., Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich,

M. Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Dr. Roman von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT LTD, Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich,

Dr. Rudolf Ziegler, JULIUS BÄR HOLDING A.G., Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich.

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de ré-élire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale en 2005.

Pour JULIUS BAER MULTIBOND, Société d'Investissement à Capital Variable  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02463. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092500.3/1126/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**WINDSOR HOUSE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 103.382.

—  
EXTRAIT

Il résulte de cessions de parts intervenues en date du 5 novembre 2004 que:

- la société CLEISTHENES LTD, ayant son siège social à 5th floor, Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande, a cédé 250 parts sociales qu'elle détenait dans la société WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à WINDSOR HOUSE NOMINEES ONE LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande et 250 parts sociales qu'elle détenait dans la société WINDSOR HOUSE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à WINDSOR HOUSE NOMINEES TWO LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande.

Ces cessions de parts ont été notifiées et acceptées par la société WINDSOR HOUSE (LUX), S.à r.l. en date du 8 novembre 2004 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Suite à ces cessions, le capital social de la société de la société WINDSOR HOUSE (LUX), S.à r.l. est détenu comme suit:

WINDSOR HOUSE NOMINEES ONE LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande: 250 parts

WINDSOR HOUSE NOMINEES TWO LIMITED, ayant son siège social à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande: 250 parts.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092241.3/534/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GROUP SCS, Société en commandite simple.**

Siège social: L-3401 Dudelange, zone industrielle Riedgen.

R. C. Luxembourg B 83.170.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 1<sup>er</sup> novembre 2004*

M. John Harding Buzzell, en date du 6 août 2004, a fait part de sa démission en tant que membre du Conseil de Surveillance, et l'assemblée générale l'accepte.

L'assemblée générale décide d'élire M. Dennis R. Peterson en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2004, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GROUP SCS

M. Martinez

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04900. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094076.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**NIEUWEN IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 32.680.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2004*

L'Assemblée révoque en tant qu'administrateurs Monsieur Roger Langels, administrateur de sociétés, demeurant 5, Salutgortet à 64100 Kristinestad (Finlande) et la société LOWELL SERVICES INC., ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs révoqués, Monsieur Tony Barakat, demeurant à H2N1L6 Laval, Laval des Rapides, 404, 15<sup>ème</sup> rue, Québec, Canada et Monsieur Albert Karaziwan, demeurant au 19, avenue Alfred Solvay à B-1170 Watermael-Boitsfort. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes des exercices 1998 à 2003.

L'Assemblée révoque en tant que commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes révoqué la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de des exercices 1998 à 2003.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07259. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D.Hartmann.*

(092429.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**FEVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 75.559.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 3 novembre 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Mesdames Gaby Trierweiler et Nathalie Carbotti-Prieur sont nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires Mesdames Regina Rocha Melanda et Anne-Françoise Fouss jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2010.

Les mandats de Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2010.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

*Pour la société*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04246. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094134.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**TOPVEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.992.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 septembre 2004 que:

- L'assemblée accepte la démission de Sylviane Dummong-Kemp des fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

- Est nommée nouveau commissaire aux comptes EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA, experts comptables et fiscaux, sise à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

- Les mandats d'administrateurs de:

Maître Victor Elvinger, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg, demeurant au 31 rue d'Eich à L-1461 Luxembourg;

Madame Carol Lee Synder, née le 25 juin 1948 au New Jersey, demeurant au 323 Lindeley Avenue à USA-91316 Encino L.A.;

Sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gerrit Jan Den Hartog, né le 21 décembre 1960 à Donderen (Pays-Bas), demeurant au 2 Van Houdringelaan à NL-2341 Oegstgeest, des fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

- Est nommé nouvel administrateur Monsieur Adriaan De Feijter, né le 12 avril 1939 à Axel (Pays-Bas), demeurant au 3, rue du Bridel à L-7344 Steinsel. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092511.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

---

**FIBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.238.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 septembre 2004*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une période d'une année, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2004. Le renouvellement est effectif à compter du 27 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

L. Abed / R. Boussaid

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094257.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**LITOPRINT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.107.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2004*

- Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Marjorie Fever, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Certifié sincère et conforme

LOTOPRINT S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094348.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

---

**GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.050.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l., tenue au siège social en date du 28 juin 2004, et du rapport des Gérants, que GALEY & LORD OVERSEAS, S.à r.l., en sa qualité d'actionnaire unique, a pris les décisions suivantes:

4) Pour l'exercice fiscal 2002/2003, les gérants sont réélus comme suit:

- M. Claus H. Hürlimann;

- M. Leonard F. Ferro;

HRT REVISION, S.à r.l.

5) ERNST & YOUNG S.A. est réélu comme Commissaire aux Comptes pour l'exercice fiscal 2002/2003.

6) Les mandats des Gérants et du Commissaire aux Comptes viendront à expiration à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 septembre 2003.

Pour GALEY & LORD INTERNATIONAL, S.à r.l.

HRT REVISION, S.à r.l. / C. Hürlimann

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094253.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.270.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée général extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 novembre 2004 que:

- l'assemblée nomme Monsieur Leendert Jacobus Bevelander comme administrateur de la société et ce jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2004;
- Cette nomination prend effet immédiatement.

H.A. Faber / J. van Crugten

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094324.3/695/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**PARTNAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.314.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2004*

- Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Marjorie Fever, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Certifié sincère et conforme

PARTNAIR LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094351.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

**STEIN INVESTITION A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

H. R. Luxemburg B 104.132.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft MOLIERE INVEST SPRL, mit Sitz in 217, avenue Molière, B-1050 Brüssel, registriert im Gesellschaftsregister von Brüssel unter der Nummer 867075971;

2) Die Gesellschaft TAMBAYRA HOLDINGS CORP. mit Sitz in P.O. Box 3152, Road Town, Tortola (BVI), registriert im Gesellschaftsregister von Road Town, Tortola (BVI) unter der Nummer 588716;

beide hier vertreten durch Frau M.T. Bukasa, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg am 19. Oktober 2004, welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar vorliegender Urkunde beigebogen sind um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten namens wie sie handeln, den amtierenden Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:



**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung STEIN INVESTITION A.G. gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonst wie und die Veräußerung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbarem Verfahren welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmaßnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euros (EUR 32.000,-) eingeteilt in dreitausendzweihundert (3.200) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nachfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Jedoch kann der erste Delegierte des Verwaltungsrates durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütungen festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Juni um 14.00 Uhr in den Einberufungen zu bestimmenden Ort in Luxemburg statt.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der/die Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden auszahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 21.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste jährliche ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahr 2006.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) Die Gesellschaft MOLIERE INVEST SPRL, vorbenannt, dreitausendeinhundertneunundneunzig Aktien . . . .	3.199
2) Die Gesellschaft TAMBAYRA HOLDINGS CORP., vorbenannt, eine Aktie. . . . .	1
Total: dreitausendzweihundert Aktien . . . . .	3.200

Die Aktionäre haben 100% des Betrages ihrer Zeichnung sofort und in bar eingezahlt somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von zweiunddreissigtausend Euros (EUR 32.000,-) worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Kostenabschätzung*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.000,- (zweitausend Euro).

#### *Ausserordentliche Hauptversammlung*

Nach Festlegung der Satzung der Gesellschaft haben die Komparenten welche das gesamte Aktienkapital vertreten und sich als rechtsgültig zusammengerufen betrachten in außerordentlicher Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Verwaltungsmitgliedern wird auf drei (3) festgesetzt.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden bestellt:

A) Herr Marcel Dudkiewicz, Geschäftsmann, wohnhaft in 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxemburg, geboren am 9. Juni 1947 in Paris;

- B) Die Gesellschaft MOLIERE INVEST SPRL, vorbenannt;  
 C) Die Gesellschaft TAMBAYRA HOLDINGS CORP., vorbenannt.

3) Zum Kommissar wurde bestellt:

Die Gesellschaft WURTH & ASSOCIES S.A., mit Sitz in 5, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, registriert im Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 58.177.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 29, place de Paris, L-2314 Luxemburg.

6) Die Generalversammlung ernennt Herrn Marcel Dudkiewicz, vorbenannt, als Delegierten des Verwaltungsrats laut Artikel 11 der Satzung. Er ist ermächtigt die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung zu vertreten.

Weiterhin ist er bevollmächtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift gemäss Artikel 12 der Statuten zu verpflichten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Mandatar der Kompargenten hat dieser mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 63, case 12. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. November 2004.

G. Lecuit.

(094509.3/220/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

### **FOLKESTONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.942.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 11 novembre 2004 que:

le nombre d'administrateurs a été diminué de 4 à 3 de sorte que le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Victor Elvinger,
- Catherine Dessoay,
- Serge Marx.

A été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de l'ancien:

- Madame Michèle Lutgen, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Hauptstross.

Son mandat expirera à la même date que celui des membres du conseil d'administration.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04495. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094326.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

### **QS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.128.

#### STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth day of November.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

QS HOLDING LLC a Delaware limited liability company with its registered address at c/o Business Filings Inc, 9 East Lookerman Street, Suite 205, Delaware 19901,

here represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on November 5, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, has incorporated a private limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name QS HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by QS HOLDING, LLC, the appearing party, has subscribed for the 100 shares and declares that all the said shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2004.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed manager of the company for an undefined period:

a) Mr Christophe Davezac, director of companies, born on 14 February 1964 in Cahors (France) with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

b) Mr David A Fisher, director of companies, born on 21 April 1948 in Tennessee (United States of America) with professional address at INNOVA CAPITAL Ltd, Aurum Building 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Warsaw, Poland,

c) Mr Krzysztof Kulig, director of companies, born on 21 March 1971 in Lodz (Poland) with professional address at INNOVA CAPITAL Ltd, Aurum Building 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Warsaw, Poland,

d) Mr Steven Buckley, director of companies, born on 12 November 1955 in Virginia (United States of America) with professional address at INNOVA CAPITAL Ltd, Aurum Building 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Warsaw, Poland, who will have the necessary power to validly bind the company by their individual signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

QS HOLDING, LLC, une société de droit de Delaware, ayant son siège social à c/o BUSINESS FILINGS Inc, 9 East Lookerman Street, Suite 205, Delaware 19901,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmanns, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donné le 5 novembre 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de QS HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, QS HOLDING LLC précitée, la partie comparante, a souscrit à toutes les parts sociales et déclare que ces parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante euro (1.250.- EUR).

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par sa mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France) résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

b) Monsieur David A. Fisher, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1948 à Tennessee (USA), résidant professionnellement à INNOVA CAPITAL, Aurum boulevard 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Varsovie, Pologne,

c) Monsieur Krzysztof Kulig, administrateur de sociétés, né le 21 mars 1971 à Lodz (Pologne), résidant professionnellement à INNOVA CAPITAL, Aurum boulevard 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Varsovie, Pologne,

d) Monsieur Steven Buckley, administrateur de sociétés, né le 12 novembre 1955 en Virginie (USA), résidant professionnellement à INNOVA CAPITAL, Aurum boulevard 4th Floor, ul. Walicow 11, 00865 Varsovie, Pologne,

lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française.

A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Breugelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 57, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

G. Lecuit.

(094481.3/220/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

**FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.755.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 juillet 2004*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 6 juillet 2004 que Monsieur Gianluigi Facchini, entrepreneur, demeurant Via Mercato 18 à Milan (Italie), démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 6 juillet 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Nives Marconi, employée privée, ayant pour adresse professionnelle Foro Buonaparte, 51, I-20121 Milan (Italie).

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Manuela Giorgetti, employée privée, demeurant Via Solferino 56, I-20121 Milan (Italie).
- Nives Marconi, employée privée, ayant pour adresse professionnelle Foro Buonaparte, 51, I-20121 Milan (Italie).

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02582. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091753.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**GEFCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Wester.  
R. C. Luxembourg B 44.091.

*Suite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 1<sup>er</sup> octobre 2004*

*Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Monsieur Larbière Claude  
Après lecture du rapport du commissaire au compte, certifiant la bonne tenue des comptes,  
les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

7) Par votes spéciaux, l'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs et des administrateurs-délégués pour une nouvelle période se terminant avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01076. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(091628.3/725/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**ENERSYS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité syrdall.  
R. C. Luxembourg B 86.195.

L'associé unique de la Société a été décidé, en date du 19 octobre 2004, de:

- mettre fin au mandat de Monsieur Michael Philion, en tant que gérant A de la Société
- mettre fin au mandat de Monsieur Jeffrey J. Petrick, en tant que gérant A de la Société
- mettre fin au mandat de Monsieur John Craig, en tant que gérant A de la Société
- mettre fin au mandat de Monsieur Michael Hastings, en tant que gérant A de la Société
- mettre fin au mandat de Monsieur Ray Kubis, en tant que gérant A de la Société
- nommer Monsieur Marcel Stephany, pour une durée indéterminée en tant que gérant A de la Société en remplacement de son mandat en tant que gérant B
- nommer Monsieur Richard William Zuidema, pour une durée indéterminée en tant que gérant B de la Société en remplacement de son mandat en tant que gérant A
- nommer Monsieur Michael Maine, pour une durée indéterminée en tant que gérant B de la Société

Après ces nominations/révocations, le conseil de gérance se présentera comme suit:

Monsieur Marcel Stephany, gérant A de la Société

Monsieur Richard William Zuidema, gérant B de la Société

Monsieur Michael Maine, gérant B de la Société



La Société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour ENERSYS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092289.3/275/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**IRPA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 35.938.

*Cession de parts sociales*

Le soussigné, Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2018 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, agissant en sa qualité d'associé de la société IRPA IMMOBILIERE, S.à r.l., siégeant à L-1650 Luxembourg, 26 avenue Guillaume, société constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 1991, enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg section B 35.938, déclare,

céder et transporter 1 part sociale reprenant zéro virgule zéro zéro cinq pour cent du capital social qu'il détient dans la prédite société

à

Monsieur Mauro Giallombardo, directeur de sociétés, demeurant à L-2531 Luxembourg, 32, rue Frantz Seimetz, pour le prix de 24,79 EUR (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf Cents), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091786.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**SUNU ASSURANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 80.847.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur Directeur Général de Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48 ter rue Delerue à Saint-Maur des Fosses (France), le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Mohamed Bouamatou, Dirigeant de sociétés, demeurant à GBM BP 5558 Nouakchott (Mauritanie), et les mandats d'administrateur de Monsieur Moulaye Bouamatou, Dirigeant de sociétés, demeurant à AGM BP 2141 Nouakchott (Mauritanie), de Monsieur Federico Roman, cadre supérieur d'assurances, demeurant 130, avenue des Marguerites à F-93370 Montfermeil et de Monsieur Papa Demba Diallo, administrateur de sociétés, demeurant 6, Passage Kleber Zola à Dakar (Sénégal). Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092471.3/655/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**DIAMONDHIDE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 103.909.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.  
Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341.483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 octobre 2004,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 octobre 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DIAMONDHIDE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 octobre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette-Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg-Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves-Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon-Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2004, vol. 529, fol. 67, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2004.

J. Seckler.

(091932.3/231/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

#### **NEW TECH INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.738.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 929 du 23 décembre 1998,

dont le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille unités de compte européennes (XEU 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent unités de compte européennes (XEU 100,-) chacune, entièrement libérées.

#### DISSOLUTION

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 octobre 2004,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2004, volume 902, folio 36 case 1,

que la société anonyme dénommée NEW TECH INVEST S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 66.738,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2004.

F. Kessler.

(091674.3/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**RICHEBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 51.693.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
de la société RICHEBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide

- d'acter la démission de Madame Josiane Schmit et Monsieur Marcel Krier de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat,
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006 à savoir Messieurs Grégory Guissard et Dominique Léonard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Dominique Léonard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg
- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11b, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091687.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**EXPLOITATION AGRICOLE POGGIO FELICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 73.962.

—  
*Cession de parts sociales*

Le soussigné, Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2018 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, agissant en sa qualité d'associé de la société EXPLOITATION AGRICOLE POGGIO FELICE, S.à r.l., siégeant à L-1650 Luxembourg, 26 avenue Guillaume, société constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2000, enregistrée au Registre de Commerce à Luxembourg section B 73.962, déclare,

céder et transporter 198 parts sociales qu'il détient dans la prédite société

à

Monsieur Mauro Giallombardo, directeur de sociétés, demeurant à L-2531 Luxembourg, 32, rue Frantz Seimetz, pour le prix de 4.950,00 EUR (quatre mille neuf cent cinquante Euros), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(091789.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**BELLAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 48.132.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
de la société BELLAY S.A. qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide

- d'acter la démission de Messieurs Martin Rutledge, Patrick Haller et Alain Tircher de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.

- de nommer trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006 à savoir Madame Véronique Wauthier, Mademoiselle Delphine Goergen et Monsieur Grégory Guissard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Monsieur Gregory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg  
 - de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11b, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme  
 Signatures  
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091648.3/322/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**GEFCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Wester.  
 R. C. Luxembourg B 64.277.

*Suite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 octobre 2004*

*Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Monsieur Larbière Claude. Après lecture du rapport du commissaire au compte, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

7) Par votes spéciaux, l'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes pour une nouvelle période se terminant avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Signature / Signature / Signature  
 Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091625.3/725/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**3P SOLUTIONS S.A., Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.  
 H. R. Luxemburg B 100.858.

*Außergewöhnliche Generalversammlung gehalten am 2. November 2004 um 11.00 Uhr*

*Beschlussfassung*

Zu Beginn der Versammlung, welche durch den Präsidenten Herrn Paul-Jürgen Chluba hiermit eröffnet wird, wurde die Präsenz der Aktionäre auf der Liste in der Anlage festgehalten.

Es wird festgehalten dass 100% der Anteile auf der Präsenzliste persönlich erschienen sind oder aber durch Prokura vertreten sind und somit die außergewöhnliche Generalversammlung voll beschlussfähig ist.

Der Präsident ernennt zum Schriftführer Herrn Joachim Nels, sowie als Stimmzähler die Herrn Uwe Eber, Carsten Meier sowie Andreas Schmitt.

Folgende Beschlüsse wurden einstimmig gefasst:

1. Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird Herr Joachim Nels, Dipl.-Kfm, geboren in Trier (Deutschland), am 15 März 1967, wohnhaft in Im Kirchenfeld 10, D-54636 Biersdorf am See (Deutschland) mit sofortiger Wirkung berufen.

2. Die Dauer seines Mandates geht bis zur Generalversammlung des Jahres 2009.

3. Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates ist ab sofort die folgende:

Herr Meier Carsten, Delegierter des Verwaltungsrates,  
 Herr Chluba Paul-Jürgen, Verwaltungsratsmitglied,  
 Herr Anke Paul, Verwaltungsratsmitglied,  
 Herr Nels Joachim, Verwaltungsratsmitglied.

C. Meier / J. Nels / U. Ebert / P.-J. Chluba / A. Schmitt  
 Präsident / Schriftführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091573.3/725/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 18.649.

Société constituée le 18 septembre 1981 par M<sup>e</sup> Hyacinthe Glaesener, acte publié au Mémorial C no. 274 du 11 décembre 1981.

Les statuts furent modifiés par M<sup>e</sup> Marc Elter le 24 décembre 1982 (Mémorial C n<sup>o</sup>. 46 du 21 février 1983), par M<sup>e</sup> Reginald Neuman le 22 octobre 1993 (Recueil Spécial du Mémorial C n<sup>o</sup>. 613 du 30 décembre 1993).

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 25 juin 2004 que:

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Jacques-Pierre Labesse, Monsieur Jean Wagener, Monsieur Heinrich Kohler et Monsieur Pierre Keller venant à échéance, l'assemblée générale renouvelle pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2004.

- Le mandat du Commissaire aux comptes MAZARS, 5 Rue Emile Bian, Luxembourg est renouvelé pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091671.3/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

---

**ELLIMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.  
R. C. Luxembourg B 70.349A.

—  
*Suite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 septembre 2004*

*Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par Monsieur Larbière.

Après lecture du rapport du commissaire au compte, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Nonobstant la perte de l'exercice, les associés décident, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, de continuer les activités de la société.

7) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

8) Par votes spéciaux, l'Assemblée reconduit le mandat des membres du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire au compte ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091607.3/725/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

---

**INTERNATIONAL CAPITAL STRUCTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.232.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle de la société le 18 octobre 2004*

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 18 octobre 2004 que le mandat de deux administrateurs, Monsieur Michael McDonald et Monsieur Rolf Johannes Caspers a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 22 juin 2005.

Il résulte également de ces résolutions que le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Dickinson n'a pas été renouvelé et que Monsieur Tom Verheyden, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer a été nommé administrateur de la Société à compter du 18 octobre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 22 juin 2005.

Sont donc administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 22 juin 2005:

1. Monsieur Michael McDonald, expert-comptable, demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach;

2. Monsieur Rolf Johannes Caspers, banquier, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Monsieur Tom Verheyden, banquier, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg.

Il résulte encore de ces mêmes résolutions que KPMG AUDIT LUXEMBOURG a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091662.3/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

**STORM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.211.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2004*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092464.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

**CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(094051.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.